COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 9 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du premier décembre deux mille vingt, s'est réuni en présentiel à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, qui prévoit notamment dans le IV de l'article 6 que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*

- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Nombre de délégués
En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix
En exercice : 36
Présentes : 18
Exprimées par pouvoirs : 12
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 2 voix chacun)
Mounir AARAB, Claude AURIAS

14 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)
Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Philippe CAHN, Laurent CHAREYRE, Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Didier-Claude BLANC et Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Corinne MOULIN et Nicole PELOUX à Claude AURIAS, Pascale ROCHAS à Sébastien BERNARD, Gérard TENOUX à Gilles CREMILLIEUX, Christelle RUYSSCHAERT à Roland PEYRON, Robert GARCIN à Lionel TARDY.

****

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Monsieur Serge ROUX est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Bureau syndical du 19 novembre 2020 est validé à l'unanimité

Débat préalable au Débat d'Orientation budgétaire du comité syndical

Claude Aurias présente les éléments préalables au débat d'orientation budgétaire qui aura lieu au prochain Comité Syndical. L'objectif lors de cette séance est d'en brosser les grands éléments. Le Président indique que cette présentation a été faite à la commission Personnel-Finances réunie le 27 novembre dernier.

L'année 2020 a été bien entendu été fortement impactée par la crise sanitaire, cela engendre des **reports d'actions en 2021**. L'impossibilité de se rendre sur le terrain pour les chargés de mission a été un frein important à la réalisation des projets. Le Parc a également expérimenté le **télétravail** en « grandeur nature », qui est pertinent au regard d'un territoire aussi vaste. Des thématiques portées de longue date sont d'actualité : relocalisation de l'alimentation.

Sur le plan des **cotisations statutaires**, l'objectif est de limiter l'effet ciseau entre l'augmentation des coûts de fonctionnement et la stagnation du montant des cotisations.

De **nouvelles communes** pourront intégrer le Parc en 2020, comme le prévoit le décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux. Le Parc aura à proposer au Préfet de Région l'adhésion de nouvelles communes, sur la base de leurs délibérations avant le 18 mai. Le Parc les accompagnera dans la procédure si elles font ce choix.

2021 sera également l'année de **l'évaluation à mi-parcours de la charte** du Parc. Celle-ci s'articulera avec la mise en place de la feuille de route 2021-2024 avec comme axe de travail principal l'adaptation au changement climatique et aux changements globaux. Enfin, l'enjeu pour le Parc est de se positionner comme acteur des contractualisations émergentes pour la période 2021-2027.

Suite à cette présentation, des questions sont adressées au Président par les membres du Bureau :

Sur le personnel :

Philippe Cahn indique que lors de la commission personnel finances, l'ensemble des personnes présentes avaient validé le fait qu'un Parc naturel régional ne pouvait pas remplir ses missions sans **un.e chargé.e de mission environnement**. Or ce poste est vacant depuis bientôt 6 mois, en raison d'un congés maladie d'Aurélie Carod, titulaire de cet emploi.

Emilie Ruin indique que face à cette incertitude, il est proposé de recruter une personne à mi-temps à partir de janvier 2021 pour travailler sur la thématique de la forêt. Ce poste pourrait bénéficier d'une ou plusieurs sources de co-financement (programme POIA par le projet InterParcs sur les zones intermédiaires et forêts matures : fonctionnalité face aux changements globaux, appel à projets de la région Sud PACA sur la biodiversité et le changement climatique…).

87 candidatures ont été reçues pour le poste de **chargé.e de mission eco-tourisme**.

Le recrutement est fait pour **l'agent d'accueil**, il s'agit de Mme Mireille Deliorat, qui prendra ses fonctions le 4 janvier 2021.

Marion Maréchal, **chargée de mission agriculture et pastoralisme** part en congés maternité début janvier. Ce congé pourrait être suivi d'un congé parental. Il a donc été procédé au recrutement d'une remplaçante le 14 décembre en la personne de Julie Maviel.

Michel Rolland rappelle que le poste de **chargé de mission paysage et urbanisme** est vacant depuis un an, il regrette cet état de fait et affirme qu'il est difficile de travailler dans un Parc sans cet accompagnement. Marie-Pierre Monier souscrit tout à fait à cette affirmation.
Émilie Ruin abonde en ce sens et voit tout l'intérêt que le Parc ait un paysagiste au sein de son équipe, sans toutefois « faire à la place de… » mais plutôt de créer un partenariat resserré avec les CAUE 26 et 05. Toutefois, le caractère raisonnable des recrutements en cours implique un report de ce recrutement. Ce besoin peut être comblé par de la prestation externalisée pour l'instant. Autre piste : passage à temps plein de la chargée de mission aménagement ? En effet, il y a un vrai sujet à travailler sur des projets concrets liés au paysage. La nouvelle génération d'espaces valléens 2021-2027 et les projets qui s'y inscriront va engendrer de vrais besoins.

Jean-Jacques Monpeyssen rappelle à ce sujet qu'il y a 5 ou 6 ans, un projet a été mené par la Drôme provençale et le Parc pour faire des lectures paysagères. Tout un dossier avait été monté, une étude avait été menée. Il invite à se resservir de ce matériau.

Sur les villes porte :

Roland Peyron questionne -sans polémique- l'apport et le principe des villes-portes. Pour lui un Parc naturel régional est constitué des communes incluses dans le périmètre.

Claude Aurias précise que les villes portes sont les points d'entrées des Baronnies provençales. Le Parc construit avec elles des relations d'échanges, de complémentarité et de solidarité.
Elles sont les relais d'informations du Parc auprès de la population et des touristes en transit. Un partenariat "gagnant-gagnant" bénéfique pour tous. Enfin, les villes porte représentent 50% des cotisations statutaires des communes, ce qui représente un apport financier important.

Sur la présentation du DOB en général :

Sébastien Bernard interpelle le Président sur l'excédent important constaté sur 2020 et présenté au Bureau ce jour. Il alerte sur le caractère dommageable de ce décalage en termes de représentation et affirme qu'un effort très conséquent doit être mis sur l'investissement avec des retombées sur le territoire pour 2021. L'affectation de cet excédent pourrait créer des propositions qui vont au-delà des investissements préinscrits.

Émilie Ruin précise qu'effectivement, des appels et des attentes d'acteurs du territoire ont été reçus, par exemple une intervention du Parc pour coordonner l'aménagement du plan d'eau du Pas des Ondes. D'autre part, le Plan de Relance ouvre des opportunités qui sont en train d'être travaillées sur 3 axes : aménagement, biodiversité et alimentation.

Claude Aurias conclut en indiquant que l'ensemble de ces remarques seront portées au compte-rendu

Candidature du Parc à l'appel à projet POPSU Territoires 2020 (délibération n° 2020-09-01)

Rapport :

Le Président expose,

L'appel à projet POPSU (Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines) Territoires est l'une des mesures d'appui en ingénierie du programme petites villes de demain. Il s'agit d'un programme de recherche-action intitulé « petites villes et campagnes au cœur d'un nouveau récit territorial ». Les lauréats bénéficieront d'un financement à hauteur de 30 000 € qui seront gérés par le laboratoire de recherche porteur.

La candidature devait être déposée avant le 13 novembre : le Parc a proposé à toutes les intercommunalités et communes du Parc, aux 7 ville-portes ainsi qu'aux Départements et aux Régions de contribuer à ce dépôt

de candidature. Un dossier a été déposé le 13 novembre intitulé « Réciprocité : être en santé dans les Baronnies provençales ». Le projet interroge la notion de réciprocité entre villes, ville-portes et campagne dans un Parc naturel régional afin de rendre le territoire exemplaire pour « l'être en santé ». Une approche large de la santé a été retenue, allant de l'offre de soins aux éléments de qualité qui en font un territoire de bien-être grâce à son patrimoine environnemental notamment. Il s'agit d'interroger les ressources du territoire et la capacité des acteurs à en faire une valeur ajoutée par la coopération.

Le projet mobilise 14 chercheurs issus des universités Lyon 2, Sorbonne Paris Nord, IRSTEA Grenoble et Aix-Marseille (IMBE). Le laboratoire porteur est le laboratoire PLEIADE de l'université Sorbonne Paris Nord. La candidature bénéficie du soutien de 11 communes du Parc : Eyguians, Laragne-Montéglin, Moydans, Orpierre, Rosans, Serres, Val Buëch Méouge, Montaulieu, Montbrun-les-Bains, La Roche Saint-Secret, Séderon, trois ville-portes Dieulefit, Sisteron et Veynes ainsi que de la communauté de communes Sisteronais Buëch. Deux structures (hors collectivités) ont par ailleurs manifesté leur intérêt pour la démarche : la SCIC Villages vivants et le Groupe hospitalier Buëch-Durance. Ces partenaires constitueront le comité de pilotage de co-construction et de suivi du programme de recherche-action.

S'il est retenu à l'issue du jury de sélection du 10 décembre, le programme sera coordonné par le laboratoire PLEIADE et le Parc naturel régional des Baronnies provençales, sous la Vice-présidence en charge du paysage, de l'urbanisme et de l'aménagement exemplaire dont est en charge Nicole PELOUX, pendant l'année 2021. Si le projet n'est pas sélectionné, le Parc cherchera une alternative de financement à ce programme de recherche – action.

Délibération :

- Vu l'article R333-1 du Code de l'environnement qui définit les cinq missions des Parcs naturels régionaux et notamment la cinquième mission « réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus (protection des patrimoines naturels et culturels développement économique et social, aménagement du territoire, accueil, éducation et information du public) et de contribuer à des programmes de recherche » ;

- Considérant les orientations II.4 de la charte du Parc naturel régional qui prévoit « d'anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles ». et III.1 « Préparer et accompagner un urbanisme rural durable »,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** les modalités d'organisation et de pilotage du programme de recherche-action POPSU Territoires 2020
- **Approuve** la poursuite de la démarche même hors du financement POPSU Territoires, sous réserve de l'obtention de financements alternatifs.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action

Fourniture et mise en place de 2 panneaux d'animation autoroutière sur l'autoroute A51 – Choix du prestataire (délibération n° 2020-09-02)

Rapport :

Le Président expose :

Deux panneaux d'animation autoroutière ont été installés à l'automne 2018 sur l'A7 suite aux démarches réalisées auprès de la Préfecture de Région Auvergne Rhône-Alpes. Dans le même temps, un dossier avait été déposé auprès de la Préfecture de Région de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'implantation de deux panneaux similaires sur l'autoroute A51 au niveau de l'échangeur de Sisteron Nord. Le déroulement de la

procédure pour définir l'implantation exacte sur cette autoroute a été assez long en raison d'une refonte totale du schéma de signalisation d'animation culturelle et touristique sur l'axe Aix-en-Provence – Gap.

En novembre 2018, un marché avait été passé avec l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture et la pose de l'ensemble des panneaux d'animation autoroutière sur l'A7 et l'A51, avec une tranche optionnelle pour les travaux sur l'A51. Toutefois, au vu des délais de la procédure de réalisation du schéma de la signalisation en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le marché passé avec SIGNATURE est devenu caduque.

Un appel d'offres a été mis en ligne en août 2020 concernant la « Fourniture et pose de 2 panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A51 ».

La date limite de réponse était fixée au 14 septembre 2020 midi. Trois entreprises spécialisées dans ce type de travaux ont répondu à cette consultation et produit des offres recevables : MIDITRACAGE, SIGNATURE et SIGNAUX GIROD.

Les montants respectifs des offres proposées sont les suivants :

MIDITRACAGE	SIGNATURE	SIGNAUX-GIROD
23 100 € HT	17 500 € HT	21 185,60 € HT

L'analyse des offres a été réalisée sur la base des critères suivants :

- Critères techniques : qualité des matériaux utilisés, dimensionnement des massifs d'ancrage et des profilés alu, qualité du mémoire technique décrivant l'organisation générale et les moyens mis en œuvre par l'entreprise, nombre de jours d'intervention pour chaque panneau, qualité des matériaux utilisés, nombre de journées d'intervention. Noté sur 20 points avec une pondération de 60%,
- Critères prix : prix de la fourniture et mise en œuvre des panneaux, profilés aluminium, massifs béton. Noté sur 20 points avec une pondération de 40%,

L'analyse des offres a été effectuée le 26 novembre 2020 en présence de : Nicole PELOUX, vice-présidente au paysage, à l'aménagement exemplaire et à l'urbanisme et Joëlle NOGUER chargée de mission aménagement. A l'issu de cette analyse, il s'avère que l'offre de l'entreprise SIGNATURE est la mieux-disante, pour un coût forfaitaire de 17 500 €HT correspondant à la fourniture et la pose de deux panneaux sur l'autoroute A51.

Cette offre est inférieure au montant inscrit au budget prévisionnel de l'opération.

Le Président propose de retenir l'offre de l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture et la pose de deux panneaux sur l'autoroute A51 pour un montant forfaitaire de 17 500 €HT.

Discussion :

Marie-Pierre Monier se dit très fière d'avoir pu financer le panneau posé en 2018 sur l'autoroute A7 et s'interroge sur le financement de ce panneau sur l'A51.

Lionel Tardy précise que ce panneau faisait l'objet d'un co-financement entre la réserve parlementaire de Patricia Morhet Richaud, sénatrice des Hautes-Alpes, la région Sud et le Parc. Il indique qu'il faut vérifier qu'il est encore possible de récupérer les crédits du Sénat.

Claude Aurias s'engage à le vérifier.

Délibération :

- Vu les délibérations n°2017-05-04 et n°2017-05-05 du Bureau Syndical du 20 avril 2017, actant le budget et le plan de financement de la mise en œuvre de panneaux autoroutiers sur les autoroutes A7 et A51,

- Vu la délibération n°2018-07-02 du Comité Syndical du 20 juin 2018, désignant le prestataire pour la fourniture et la pose de panneaux d'animation autoroutière sur les autoroutes A7 et A51,
- Considérant la caducité du marché de novembre 2018
- Considérant la charte du Parc et notamment la mesure III.4.2 « Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture et la pose de deux panneaux d'animation culturelle et touristique sur l'autoroute A51 pour un montant de 17 500 € HT
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action

Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire – Choix des prestataires (délibération n° 2020-09-03)

Rapport :

Le Président expose,

Le Parc a initié un projet d'accompagnement des cantines scolaires en continuité de son implication dans le Projet Alimentaire de Territoire « Les Baronnies dans votre assiette ». Le contexte y est favorable puisque la loi EGAlim, adoptée fin 2018, vise notamment à améliorer la qualité alimentaire des repas servis dans les restaurants collectifs publics et à renforcer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité.

Les objectifs du projet sont de dynamiser les circuits courts, de relocaliser l'alimentation des cantines scolaires, de réduire l'impact carbone de l'alimentation, de répondre à une attente sociétale forte en matière de qualité alimentaire et d'agir en faveur d'une plus grande justice sociale en diminuant les inégalités face à l'alimentation des enfants.

Ce projet permettra d'accompagner 10 cantines sur deux années scolaires (2020-2021 et 2021-2022).

Le projet a été soumis au Comité de programmation LEADER le 25 juin 2020 et a reçu un avis favorable d'opportunité. Il sera financé à hauteur de 80 % (co-financement LEADER Région Auvergne Rhône-Alpes).

L'accompagnement des cantines fait l'objet d'une prestation extérieure. Pour cela, un marché à procédure adaptée est paru sur le profil acheteur du Parc. Les entreprises étaient invitées à répondre avant le 30/11/2020 à midi sur la base des spécifications techniques de commande.

Le marché comporte une tranche ferme pour l'accompagnement de 5 cantines sur l'année scolaire 2020-2021 et une tranche optionnelle pour l'accompagnement de 5 cantines sur l'année scolaire 2021-2022. Le marché a également été alloti. Le premier lot vise à accompagner les cantines dans l'amélioration de la qualité alimentaire des repas servis, à favoriser le travail de produits bruts, locaux et de saison et la réduction du gaspillage alimentaire. Le second lot vise à identifier les producteurs locaux susceptibles de répondre au besoin d'approvisionnement des cantines et accompagner les gestionnaires de cantines et les producteurs locaux jusque dans leur démarche de contractualisation.

Deux entreprises ont répondu à cette annonce, chacune sur un des deux lots. Il s'agit de :
- Agribiodrôme sur le lot 1
- La Chambre d'agriculture de la Drôme sur le lot 2

Les propositions se déclinent comme tel :

LOT	Prestataire	Tranche ferme	Tranche optionnelle	Total (€ TTC)
1	Agribiodrôme	25 800 €	26 925 €	52 725 €
2	Chambre d'agriculture de la Drôme	12 960 €	15 228 €	28 188 €

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix : 40 % de la note finale
- Valeur technique de la proposition : 35% de la note finale
- Organisation, qualifications et expériences du personnel assigné à l'exécution du marché : 25% de la note finale

Le Président propose de statuer sur l'attribution de la tranche ferme uniquement. La tranche optionnelle sera affermie lorsque sera établie la liste définitive des cantines accompagnées durant l'année scolaire 2021-2022.

Après analyse des propositions, le Président propose de retenir, pour la tranche ferme :

- Pour le lot 1, l'entreprise Agribiodrôme, pour un coût de 25 800 € TTC (prestataire non soumis à la TVA) ;
- Pour le lot 2, la Chambre d'agriculture de la Drôme pour un coût de 10 800 € HT et 12 960 € TTC.

Ce coût est compatible avec le budget de l'opération.

Discussion :

Il est précisé au compte-rendu que les cantines accompagnées sont les suivantes : Rosans, Taulignan, Mollans-sur-Ouvèze, Saint-Sauveur-Gouvernet et Sainte-Jalle (ces deux dernières cantines sont gérées par la même association de parents d'élèves).
Pour les cantines qui seraient accompagnées en tranche conditionnelle, la liste peut évoluer mais à ce jour sont identifiées : Venterol, Montbrun-les-Bains, Séderon, Savournon et Saint-Auban-sur-l'Ouvèze. Les gestionnaires de ces cantines se sont dits intéressés lors du montage du projet.

Michel Rolland et Marie-Pierre Monier demandent des précisions sur les modalités de gestion des cantines accompagnées.

Emilie Ruin précise qu'il s'agit d'accompagner des cantines qui ont recours à des prestataires pour favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité. Elle précise que cette action contribue à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial co-animé par le Parc et la chambre d'agriculture de la Drôme qui comporte notamment un volet sur l'évolution des comportements alimentaires.

Éric Richard questionne le budget de 40 000€, qui lui semble élevé pour accompagner 5 cantines. Sur le fond du projet, il affirme que la question de l'alimentation à l'école est centrale. Les habitudes alimentaires dans les familles sont parfois mauvaises, c'est un véritable enjeu d'éducation. C'est le rôle premier de la cantine que de faire découvrir aux enfants des produits de qualité, des fruits, des légumes. Éric Richard soumet à cette occasion la candidature officielle de la commune d'Aubres pour intégrer le projet alimentaire territorial.

Philippe Cahn renchérit sur l'aspect exemplaire du projet, qui concerne de toutes petites cantines, sur de toutes petites communes, en faveur des circuits courts.

Délibération :

- Vu l'arrêté N° A-2020-15 du 7 juillet 2020 portant demande de financement pour le projet « Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire »

- Considérant que la mesure II.1.3 de la Charte « Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale » a pour objectif notamment d'organiser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de saison et en produits biologiques pour développer de nouveaux débouchés de proximité pouvant renforcer les exploitations agricoles existantes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir la proposition, pour la tranche ferme, d'Agribiodrôme pour le lot 1 et de la Chambre d'agriculture de la Drôme pour le lot 2
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

LEADER Une Autre Provence 2014-2020- Budget de l'animation et gestion du programme – Année de transition 2021 (délibération n° 2020-09-04)

Rapport :

Le Président expose :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales porte sur le plan administratif le programme LEADER 2014-2020 depuis le 19-02-2015, en partenariat avec le Pays Une Autre Provence qui en assure le pilotage technique et financier.

Considérant qu'une phase de transition est prévue par l'Autorité de Gestion à partir du 1er janvier 2021 dans l'attente de la prochaine génération de contrat LEADER.
Considérant que l'article 8 de la convention GAL/AG/OP stipule le caractère obligatoire d'une évaluation pour la période 2014-2020.

Cette année 2021 est donc dédiée à l'animation et la gestion du programme dans le cadre de la période transitoire ainsi qu'à son évaluation.

Concernant l'animation et la gestion du programme, il s'agit d'assurer le financement des postes de gestionnaire et de chef de projets LEADER soit 1.9 ETP à compter du 01-01-21 jusqu'au 31 décembre 2021 ainsi que les charges afférentes au bon fonctionnement des postes (Adhésion LEADER France).

L'évaluation doit permettre d'analyser la réalisation du programme, de sa cohérence et de sa conformité vis-à-vis de la stratégie définie. Il est attendu que les conclusions de l'évaluation soient intégrées dans la rédaction de la nouvelle candidature.
A cette fin, le Pays Une Autre Provence sera en charge de solliciter un bureau d'étude et de coordonner cette évaluation afin que les travaux soient rendus à l'Autorité de Gestion avant le 30 juin 2021."

A ce stade, il s'agit d'une demande minimale permettant de déclencher l'éligibilité des dépenses au 1er janvier 2021. Le budget et le plan de financement seront ajustés en 2021 sur la base des devis obtenus et des charges réelles. Une délibération sera proposée en ce sens une fois l'instruction faite et le plan de financement stabilisé.

Le budget au stade de la demande minimale est le suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en €	
Salaire et charges « Chef de projet LEADER » 1 ETP	44 000	Europe (FEADER) 80%	86 356,80
Salaire et charges « Gestion LEADER » 0.9 ETP	34 190		
Frais de mission	2 427		
Cotisation LEADER France	600		
Cabinet externe pour Evaluation	15 000	Autofinancement PnrBP 20%	21 589,20
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	11 729		
Total	**107 946 €**	**Total**	**107 946 €**

Discussion :

Éric Richard précise que le financement du Parc est remboursé par le Pays, sur la base des cotisations de ses membres.

Il ajoute que le programme Leader actuel va entrer en phase de transition. Il sera probablement possible de programmer des projets jusqu'à fin 2022.
La prochaine période s'étendra du 1er janvier 2023 pour courir sans doute jusqu'en 2028-2029.

Délibération :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- Vu la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 22 mai 2017

- Considérant la Charte du Parc et notamment son orientation III.4 « Faire reconnaitre le Parc comme fédérateur des politiques territoriales »

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** d'approuver le plan de financement présenté pour l'année 2021
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

LEADER Une Autre Provence 2014-2020 – ouverture de poste de chef de projet (délibération n°2020-09-05)

Rapport :

Le Président expose :

Le Syndicat Mixte du PnrBp porte le programme LEADER 2014-2020 depuis le 19-02-2015, en partenariat avec le Pays Une Autre Provence qui en assure le pilotage.
Cette année 2021 sera dédiée à l'animation et la gestion du programme dans le cadre de la période transitoire ainsi qu'à son évaluation.

Concernant l'animation du programme et afin d'en poursuivre les missions, il y a lieu d'ouvrir un poste de contrat de projet "chef de projet Leader", de catégorie A, à temps complet, pour une durée de 1 an. Ce contrat pourra être renouvelé pour la durée de transition prévue par l'Autorité de Gestion.

Délibération :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

Considérant qu'une phase de transition est prévue par l'Autorité de Gestion à partir du 1er janvier 2021 dans l'attente de la prochaine génération de contrat LEADER.

Considérant que l'article 8 de la convention GAL/AG/OP stipule le caractère obligatoire d'une évaluation pour la période 2014-2020.

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2020-09-04 du 9 décembre 2020 relative au plan de financement de l'animation Leader UAP 2021.

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de créer un emploi non permanent de projet "chef de projet Leader", de catégorie A, à temps complet, pour une durée prévisionnelle de 1 an à compter du 1er janvier 2021, pour mener à bien le projet identifié suivant : Pilotage du programme Leader Une Autre Provence.
  - **Animation du programme Leader** : mobilisation des acteurs locaux, suivi de l'avancement du programme et des procédures, suivi financier avec la gestionnaire, relations avec les différents partenaires, participation aux réseaux.
  - **Assistance technique** : mobilisation des porteurs de projet, montage des dossiers, recherche de cofinancements auprès des partenaires.
  - **Animation du comité de programmation et des commissions** techniques : rédaction de documents préparatoires, fiches de synthèses des projets, comptes-rendus de réunion.
  - **Actions de communication** et de promotion autour de Leader.
  - **Mise en œuvre et suivi de l'évaluation** du programme Leader et transfert et capitalisation.
- **Dit** que la rémunération sera au maximum égale à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget
- **Charge** le Président d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion
- **Autorise** le Président à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Valorisation patrimoniale – Mission d'assistance du Parc auprès des communes – Programme d'intervention 2021 (délibération n° 2020-09-06)

Rapport :

Le Président expose,

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales conduit de nombreuses actions de valorisation de son territoire. Ces actions visent à proposer aux habitants et aux visiteurs une découverte différente de ses patrimoines et de ses paysages.

De leur côté, nombre de communes souhaitent engager des actions qui font la promotion de leurs patrimoines. Ces actions concernent la mise en place de sentiers ou d'itinéraires de découverte de villages, la présentation de monuments, l'édition de guides ou de pages sur leur site internet. En fonction des projets et des aides envisageables, elles peuvent bénéficier d'aides financières des Départements ou des Régions.

Ainsi, le Parc est-il intervenu, depuis 2015, pour la mise en place d'une signalétique patrimoniale dans les communes de La Motte-Chalancon, Roche-Saint-Secret-Béconne, ou Piégon. Ces opérations sont terminées mais deux autres sont actuellement en cours à Châteauneuf-de-Bordette (église Saint-Michel), Cornillon-sur-l'Oule. Ces opérations sont plus fréquentes dans la Drôme que dans les Hautes-Alpes du fait de l'existence d'une politique spécifique du Département de la Drôme dans le domaine de la signalétique patrimoniale.

Deux communes ont fait part récemment de demandes d'assistance au titre de la valorisation de leurs patrimoines :

- La commune de Méreuil a sollicité le Parc naturel régional afin d'obtenir une aide pour la rédaction de pages « patrimoines » et « histoire » de son site internet, à destination des habitants et des visiteurs. La commune est située au sein de l'Espace patrimonial et Paysager prioritaire « Vallée du Buech ».
- La commune de La Bâtie-Montsaléon compte reprendre les panneaux d'information présentant le site de Mons Seleucus, la seule agglomération gallo-romaine connue du territoire du Parc naturel régional, reconnue dans la charte comme « site à fort caractère patrimonial ». Le suivi de chaque projet requiert entre 3 et 5 jours de travail (recherches historiques complémentaires, contacts avec les financeurs, etc.). Une convention réglera les relations avec chacune des communes concernées.

Compte tenu de l'intérêt de ces projets, il est proposé de donner une suite favorable à ces demandes d'accompagnement, qui, en plus des projets déjà engagés, constituent le programme d'intervention du Parc pour l'année 2021. Il sera demandé aux communes de faire apparaitre l'aide du Parc dans le cadre de leurs actions de communication sur les projets. Cette mission d'assistance sera mise en œuvre dans le cadre de convention d'assistance dont le projet est annexé au présent rapport.

Délibération :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- Vu la charte du Parc naturel régional et en particulier les mesures 1-4-2 « renouveler l'approche des patrimoines paysagers caractéristiques des Baronnies provençales »et 1-4-3 « partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire »
- Vu L 133-1 l'article l 333-3 du code de l'environnement qui fait du Parc naturel régional un partenaire privilégié des collectivités qui en sont membres,
- Considérant la demande de la commune de Méreuil
- Considérant la demande de la commune de La Batie-Montsaléon

- **Approuve** la convention type encadrant la mission d'assistance-conseil en matière de restauration / réhabilitation du patrimoine
- **Décide** de donner une réponse favorable à la demande d''assistance en matière de valorisation du patrimoine des communes de La Bâtie-Montsaléon et de Méreuil,
- **Décide** d'arrêter la liste des communes pour lesquelles le Parc apportera son appui dans ce domaine en 2021 : La Bâtie-Montsaléon, Châteauneuf-de-Bordette, Cornillon-sur-l'Oule, Méreuil,
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Accompagnement en Système d'Information - Mission d'assistance conseil du Parc auprès des communes – 2021 (délibération n° 2020-09-07)

Rapport :

Le Président expose,

Les services en ligne, la dématérialisation, la simplification numérique, autant d'incontournables que l'on retrouve dans le quotidien de nos communes désormais. Que ces transitions soient imposées

(dématérialisation de la chaîne comptable, marchés publics, RGPD…) ou en cours de diffusion (Agence Nationale des Titres Sécurisés, carte achat, ACTES, Communication Electronique des Données de l'Etat Civil…), les équipes municipales se retrouvent souvent esseulées dans leurs mises en œuvre. A l'échelle locale, les fournisseurs d'accès à internet, les contrats des systèmes d'impression, les besoins informatiques des structures dépendantes (écoles, crèches, service technique…) le wifi, la vidéosurveillance, l'usage intensifié de la visioconférence ces derniers temps sont autant de préoccupations pour les élus qui ne disposent que rarement d'un professionnel (employé ou partenaires) pour assurer ces missions.

Ainsi, afin de répondre à ce constat et d'étendre le champ d'accompagnement auprès de ses communes membres, le Parc souhaite leur proposer, la possibilité de souscrire à une convention de partenariat pour la mise à disposition de son agent informaticien. Ce dernier, selon le besoin, sera en capacité de pouvoir assurer des missions de conseil, d'accompagnement et de mise en œuvre dans tous les domaines liés à l'informatique et plus globalement aux nouvelles technologies.

Les modalités de souscription et d'intervention sont détaillées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Un bilan annuel sera réalisé et permettra une analyse de ce dispositif.

Enfin, en fonction du volume de demande de souscription au service, un seuil devra, le cas échéant, être fixé par la direction du Parc afin de garantir la qualité de celui-ci.

Délibération :

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- Vu la charte du Parc naturel régional, et notamment la mesure II.4.4 « faire du parc un territoire numérique pilote »
- Considérant le besoin des communes d'être accompagnées dans leurs problématiques liées au Système d'Information.

- **Approuve** la proposition du Président
- **Approuve** La mise en place d'un service d'assistance informatique auprès des communes adhérentes du Parc
- **Approuve** la convention de partenariat « Accompagnement en Système d'Information »
- **Autorise** le Président signer tout acte relatif à cet objet.

Mission Loup – Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent du Parc auprès de la fédération des Parcs naturels régionaux de France (délibération n°2020-09-10)

Rapport :

Le Président expose,

Par délibération n°2019-07-04 du 27 septembre 2019, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a mis à disposition de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux Madame Gwennaëlle Pariset pour un total de 15 jours par an, pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sur une période maximale de trois ans. Cette mise à disposition permet à Madame Gwennaëlle Pariset d'assurer :

- L'animation de la thématique "Loup" au sein du groupe de travail « Grands prédateurs », incluant la mise à jour régulière d'un tableau de bord de la situation loup/élevage dans les PNR et des actions mises en œuvre sur les territoires de PNR.
- L'appui technique à la représentation des Parcs naturels régionaux au Groupe National Loup (GNL) et le relais des informations du GNL auprès du groupe de travail "Grands prédateurs".

En raison d'un surcroît ponctuel d'activité, la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux souhaite que la mise à disposition de Mme Gwennaëlle Pariset puisse être augmentée de 5 jours pour la seule année 2020 afin de réaliser les missions suivantes :

- Appui au chargé de mission Biodiversité et gestion de l'espace de la Fédération pour la formalisation et la finalisation des actes du colloque sur le loup organisé en 2016 sur le Parc des Monts d'Ardèche.
- Suivi du prestataire sélectionné, transmission des éléments texte et éléments visuels pour la rédaction des actes
- Relecture des actes mis en forme par le prestataire

Discussion :

Claude Aurias précise que l'expertise de Gwennaëlle Pariset a été reconnue au niveau national par la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Philippe Cahn ajoute que le travail mené permet de faire reconnaitre le Parc au niveau national dans son implication pour le pastoralisme. C'est un gros enjeu sur notre territoire.

Vincent Jacquemart ajoute que bergers et éleveurs font régulièrement part de leur désarroi. Si le pastoralisme disparaît à cause du loup, le risque est grand pour le territoire. Il préconise également une meilleure information de la population.

Marie-Pierre Monier ajoute que lors du dernier comité loup, une dégradation de la situation en Drôme a été soulignée. Le nombre d'attaques augmente. C'est une thématique de premier ordre dont il faut s'emparer, c'est une réelle préoccupation pour les éleveurs en local.

Délibération :

Vu les dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 61 à 63 relatifs à la mise à disposition,

Vu les dispositions du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux

Vu l'accord écrit de Madame Gwennaëlle PARISET en date du 6 août 2019 portant sur sa mise à disposition et sur la convention initiale de mise à disposition,

Vu l'avis favorable émis par la Commission administrative paritaire de catégorie A en date du 5 septembre 2019,

Considérant la demande de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de voir abonder le temps de Gwennaëlle mis à sa disposition,

Vu l'accord écrit de Madame Gwennaëlle Pariset en date du 1er décembre 2020 portant sur l'augmentation du nombre de jours de mise à disposition,

Le Président propose de donner une suite favorable à cette demande d'augmentation du nombre de jours de mise à disposition de Mme Gwennaëlle Pariset dans les conditions fixées par l'avenant à la convention, annexé.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président

- **Décide** d'augmenter de 5 jours la mise à disposition de Mme Gwennaëlle PARISET au bénéfice de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France selon les conditions exposées dans l'avenant à la convention joint.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Inscription dans les commissions thématiques : dérogation à l'article 8 du règlement intérieur (délibération n° 2020-09-09)

Rapport :

Le Président expose,

L'ensemble des délégués titulaires et suppléants du Comité syndical ont été invités à s'inscrire au sein des commissions thématiques du syndicat mixte du Parc. Le règlement intérieur prévoit dans son article 8 que chaque membre peut participer à trois commissions maximum, chaque collectivité membre ne pouvant avoir qu'un seul représentant dans la même commission, sauf accord du Bureau syndical.
Au regard des demandes d'inscription reçues, le Président propose que le Bureau statue sur les demandes de dérogation suivantes :

Elément soumis à demande de dérogation

Sollicitation pour inscrire un membre du Conseil municipal (non délégué au Parc)

Commune	Nom-Prénom	Fonction	Commission souhaitée
Arpavon	RODARI Jacques	1er adjoint	Pastoralisme et agro-environnement
Chabestan	GROS Anne-Marie	Maire	Pastoralisme et agro-environnement
			Valorisation des productions agricoles, agroalimentaire et circuits courts
	SELLIER Jacques	Conseiller municipal	Histoire et Patrimoines
Châteauneuf de Bordette	MATTIOLI Alessia	Citoyenne associée au conseil municipal	Sports de nature
Montréal les Sources	CAMPART Elisabeth	Conseillère municipale	Forêt et risques naturels
			Tourisme
			Comité de gestion Marque Parc
Moydans	DUFOUR Marie-Josée	Maire	Pastoralisme et agro-environnement
	MARTINASSO	2ème adjoint	Valorisation des productions agricoles, agroalimentaire et circuits courts
Sahune	FELIX Jérôme	1er Adjoint	Sports de nature
	ROBIN Philippe	Conseiller municipal	Pastoralisme et agro-environnement

Sollicitation pour participation de plusieurs personnes dans la même commission

Châteauneuf de Bordette	CAHN Philippe	Titulaire	Education au territoire et à l'environnement
			Valorisation des productions agricoles, agroalimentaire et circuits courts
	BILCOCQ Patricia	Suppléante	Pastoralisme et agro-environnement
			Comité de gestion Marque Parc
			Histoire et Patrimoines

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençales	MONPEYSSEN Jean-Jacques	Titulaire	Valorisation des productions agricoles, agroalimentaire et circuits courts
	ROCHAS Pascale	Titulaire	

Le Bersac	COURBET Viviane	Titulaire	Valorisation des productions agricoles, agroalimentaire et circuits courts **ET** Education au territoire et à l'environnement
	TABOURDEAU Dominique	Suppléant	

Montréal les Sources	BARTHEYE Christian	Titulaire	Forêt et risques naturels
	CAMPART Elisabeth	Conseillère municipale	

Saint Auban d'Oze	ILLY Jean-Claude	Titulaire	Pastoralisme et agro-environnement
	GARCIN Sandra	Suppléante	Valorisation des productions agricoles, agroalimentaire et circuits courts

Saint Sauveur Gouvernet	RUYSSCHAERT Christelle	Titulaire	Valorisation des productions agricoles, agroalimentaire et circuits courts
	JOUVE Mickaël	Suppléant	Pastoralisme et agro-environnement

Discussion :

La candidature d'Alessia MATTIOLI est débattue au motif qu'elle n'est pas élue : Claude Aurias soumet au débat ce cas plus spécifique en mettant en avant le risque de créer un précédent pour des citoyens qui souhaiteraient s'impliquer, fort légitimement dans les instances du Parc.

Philippe Cahn précise que les instances communautaires et la Préfecture ont reconnu ce statut spécifique de citoyen associé.

Délibération

- Vu l'article 8 du règlement intérieur du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- Considérant l'intérêt des élus pour participer aux travaux des commissions thématiques du Parc

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de déroger à l'article 8 du règlement intérieur du syndicat mixte du Parc
- **Valide** les demandes d'inscription listées ci-dessus
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Questions diverses

Roland Peyron revient sur la question des éco-gardes. Il souhaite savoir si des jalons ont été posés.

Philippe Cahn affirme, en complément de ce qui a été dit au précédent Bureau, que le système d'éco-gardes est un dispositif particulièrement important. Cela touche la question du risque incendie et de la mission « ambassadeurs du Parc ». Le financement de ce type de poste est possible par la région Sud à hauteur de 80%. Une participation de la région Auvergne-Rhône-Alpes serait-elle possible ? Se pose également la question de l'encadrement de ces personnels ? Serait-il possible de prévoir cette mission dans le recrutement/remplacement d'une personne en charge de l'environnement ?

Émilie Ruin indique qu'elle a pris contact avec les services de la région Sud. Des arbitrages sont en cours en vue d'un repositionnement des financements régionaux sur une période resserrée de l'année. Entre les directeurs de Parc de la région Sud, la mission de garde nature a été évoquée, qui englobe davantage de missions, mais qui engendre des besoins de formation.

Claude Aurias précise que cette question des éco-gardes sera abordée lors d'une prochaine réunion interParc.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, le Président lève la séance à 17h05.